



Arcachon, le 30 mars 2017

CAP PATS

DU 28 MARS 2017

Après le report de la CAP du 27 février 2017 et malgré la réception de dossiers comportant certaines anomalies, vos élus du SNSPP-PATS-FO 33 ont décidé de quand même siéger à la commission pour ne pas pénaliser les agents.

Nous avons interpellé le président et le directeur, en leur indiquant que nous comprenions que l'application du PPCR au 1^{er} janvier 2017 ait fortement perturbé l'administration mais que les dossiers réceptionnés ne nous permettaient pas de travailler dans de bonnes conditions...

Malgré toutes ces difficultés, cette CAP s'est déroulée normalement et l'administration a été à l'écoute de nos revendications.

En CAP Plénière : grade d'adjoint administratif / technique
L'administration a retenu certaines de nos propositions pour les avancements de grade.

En CAP restreinte : grade d'adjoint administratif / technique principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal
Encore ici, l'administration a retenu certaines de nos propositions pour les avancements de grade.

Le SNSPP-PATS-FO 33 a obtenu les 6 nominations au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et une nomination supplémentaire dans le grade d'agent de maîtrise (il s'agit d'un poste de l'année dernière, dont l'agent avait refusé sa nomination et que l'administration a accepté de reporter cette année...).

**Vous souhaitez des informations sur cette CAP,
n'hésitez à nous contacter par mail :**
nathalie.laffargue@snspp-pats-fo.fr

Vos élus catégorie C : Nathalie LAFFARGUE et Eric LERALLU

Proposer- négociier-contracter

